

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 26 Septembre à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de MENETREOLS-SOUS-VATAN s'est réuni à la salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FOURRE Odile, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2020.

Présents : Mme FOURRE Odile, Maire, Mmes : GOSSELIN Murièle, PERCHAUD Chantal, PICARD Brigitte, ZOCCOLINI-SIREAU Christine, Melle DUTHOIT Marina, MM : CARROY François, CHALET Thibault, CLOTAIRE David, FRAISSIGNES Martin, VERCHERE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous préfecture d'Issoudun
Le : 01/10/2020
Et
Publication ou notification du :
01/10/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOSSELIN Murièle

33_2020 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur la commune de La Chapelle Saint Laurian

Madame le maire informe le conseil municipal que la société centrale éolienne "Le Jusselin" a déposé le 06 janvier 2020 une demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs sur la commune de la Chapelle Saint Laurian.

Le 21 août 2020 le préfet a signé un arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à cette demande.

L'enquête publique est ouverte dans la mairie de la Chapelle Saint Laurian du vendredi 25 septembre à 14h au mardi 27 octobre 2020 à 17h inclus.

L'article 5 de cet arrêté préfectoral précise que les conseillers municipaux de la commune de La Chapelle Saint Laurian et des communes susvisées par le rayon d'affichage des 6kms, ainsi que les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts, la Communauté de Communes de la région de Levroux et la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry sont appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 11 novembre 2020.

Madame le maire rappelle que conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, il lui appartient d'inviter le conseil municipal à émettre un avis concernant la demande d'autorisation citée en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien "Le Jusselin".

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/10/2020
La Maire
Odile FOURRÉ

